

# Conférence sociale à l'Élysée

Reçu ce 29 avril à l'Élysée dans le cadre de la conférence sociale pour préparer le prochain sommet social européen de Porto, le Président de l'U2P, Dominique Métayer, est intervenu en premier lieu sur la gestion de la crise économique résultant de la pandémie et sur le calendrier de reprise progressive des activités qui sont aujourd'hui à l'arrêt ou fortement réduites.

Ainsi, il a félicité les gouvernements successifs qui depuis le 17 mars 2020 ont travaillé en étroite liaison avec les représentants des entreprises et des salariés et ont su prendre les décisions adéquates pour sauvegarder les entreprises et l'emploi face à la crise sanitaire.

De même, il a salué la confirmation de la réouverture progressive des activités arrêtées et l'annonce imminente du calendrier de reprise. Ces informations vont enfin apporter une visibilité aux chefs d'entreprise qui vont pouvoir enclencher leurs propres décisions en connaissance de cause.

En réaction aux orientations défendues par la France dans la perspective du sommet social européen de Porto, Dominique Métayer a soutenu la volonté de la France d'établir progressivement un salaire minimum dans chaque pays, considérant que la réussite de la construction européenne est conditionnée à une harmonisation fiscale et sociale entre tous les Etats membres de l'Union. Dans le même esprit, le Président de la République a réaffirmé à juste titre la nécessité de réduire le recours au travail détaché.

Le Président de l'U2P a également souhaité que les orientations relatives à la formation tout au long de la vie et au projet de généralisation du compte individuel de formation, prévoient le maintien d'une implication des employeurs, de façon à assurer une meilleure adéquation entre les compétences existantes et les compétences recherchées par les entreprises.

Saluant l'efficacité des mesures françaises de soutien à l'apprentissage et à la professionnalisation qui ont permis aux entreprises, en particulier les plus petites, de battre le record du nombre d'apprentis en 2020, Dominique Métayer a considéré que ces voies de formation constituent le meilleur rempart contre l'exclusion des jeunes du marché de l'emploi sur le plan européen.

En revanche, il a clairement contesté la pertinence d'une directive qui reprendrait les conclusions du rapport Meetling, celles-ci conduisant à créer un troisième statut entre le salariat et le travail indépendant. Il a demandé qu'une réflexion soit engagée autour du droit européen de la concurrence en vue notamment d'instaurer une relation plus équilibrée entre les grands donneurs d'ordre et les TPE.

Plus globalement il a souhaité que l'Union européenne mette en œuvre la belle ambition qu'elle s'est elle-même fixée dans le passé, celle de « penser petit d'abord » et de faire passer le Small Business Act du stade de la recommandation à celui de la réglementation.

